

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLÈGES ET LYCÉES



SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MAI 2018

MÂCON

1. CALENDRIER

- Vendredi 18 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
- Vendredi 18 mai 18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours: 1 000 m;
- Interdiction de ramer dans deux bateaux;
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ;
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes;
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique;
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait.
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages;
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait;
- Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.

3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS);
- Un parc de 24 yolettes «Véga» sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUSS);
- Toute AS est libre d'utiliser sa propre yolette «Véga», à l'exclusion de toute autre marque.

Équipes

Une équipe de collège se compose soit de :

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 4 années d'âge autorisées : 2005, 2004, 2003 et 2002.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 40 kg. Il n'y a pas de restriction d'âge. Une seule pesée par barreur le premier jour de compétition (voir précision sur le site UNSS).

Important

Les pelles de type « hachoir » sont interdites en catégorie collège.

4. ÉQUIPE DE LYCÉE

Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons) ;

Équipes

Une équipe de lycée se compose au minimum de 8 à 15 compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux (un huit mixte ou un huit mixte et un quatre ou deux quatre ou trois quatre).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 5 années d'âge autorisées : 2003, 2002, 2001, 2000 et 1999.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 50 kg en 8+. Il n'y a pas de pesée en 4 yolette ou en 4x+. Il n'y a pas de restriction d'âge.

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être :

- Titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2017-2018;
- En possession d'un brevet de natation de 50 mètres au moins.

Une équipe collège ou lycée ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux. Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 19 mai de 08h00 à 12h00 séries qualificatives
de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 20 mai de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales
de 13h00 à 14h20 finales
à 14h30 podium établissement UNSS